

GILLES BOIDEVEZI, PRÉFET MARITIME DE LA MÉDITERRANÉE

"Vitesse" et "locations non déclarées", les deux défis des Bouches-du-Rhône

À l'occasion des derniers chiffres de la saison estivale 2023 sur la sécurité en mer communiqués par le Cross Med, le vice-amiral d'escadre et préfet maritime de la Méditerranée Gilles Boidevezi fait un point sur les interventions dans les Bouches-du-Rhône.

Quelles sont les zones maritimes "sensibles" des Bouches-du-Rhône qui concentrent le plus d'opérations du Cross Med ?

Le premier lieu d'intervention est le parc national des Calanques. Le fait d'avoir une zone protégée crée "un phénomène" qui attire paradoxalement beaucoup de personnes et augmente la pression sur l'environnement, qu'on cherche à faire diminuer. D'où toutes les mesures prises à terre pour limiter l'accès comme dans la calanque de Sujiton. En mer, on a fait une

“

Il y a eu cette année une hausse de +8% des contrôles en mer.”

réglementation pour interdire le mouillage et l'accès en bateau à certaines calanques par exemple. Il y a eu cette année une hausse de +8% des contrôles en mer sur neuf départements couverts par le Cross Med. Les Bouches-du-Rhône concentrent à eux seuls 4 090 contrôles sur 15 900. Les deux autres zones sensibles sont la côte Bleue et l'étang de Berre.

Quelles sont les principales infractions enregistrées dans le département ?

On a deux actes d'effort : la vitesse, nota-



Gilles Boidevezi, préfet maritime de la Méditerranée. /PHOTO MARION BISSO DUPLAN

tamment vers les îles du Frioul, la sortie du port de la Pointe Rouge et les Calanques qui sont des points un peu resserrés dans lesquels il y a beaucoup de trafic. L'autre focus concerne les locations non déclarées notamment dans les Calanques où sur l'étang de Berre où on constate un certain nombre d'activités non déclarées. Soit des gens qui louent leurs embarcations et leurs jet-skis, soit des personnes qui emmènent des touristes à bord de leurs bateaux sans y être habilités.

Quels vont être vos prochains chal-

lenges en 2024, notamment avec la tenue de certaines épreuves des Jeux Olympiques à Marseille ?

Il y a deux choses : d'abord les épreuves elles-mêmes et les entraînements des athlètes. Même en dehors de la période des JO, le point de vigilance est la cohabitation entre athlètes et usagers habituels (par exemple avec les nageurs, les pêcheurs). En termes de dispositif de sécurité, on peut s'attendre à un dispositif de contrôle très important, similaire à celui déployés pour l'épreuve des tests de voile à Marseille au mois de juillet.

Propos recueillis par M. B.-D.